



CONVENTION de partenariat relative aux programmes **KATAPULT**

Entre :

La Ville d'Oloron Sainte-Marie, représentée par son Maire, Monsieur **Bernard UTHURRY**

Et :

L'association Osons Ici et Maintenant (OIM) ayant son siège national au 2 rue Marc Sangnier à Bègles, constituée et déclarée à la Préfecture de la Gironde le 10/12/2014 et enregistrée au n°W332017919 (N°Siret 81016086100045), représentée par Madame **Sarah MOLINARI** en sa qualité de Présidente, dûment habilité aux fins de signer les présentes.

D'autre part,

Préambule

A travers sa politique, la Ville d'Oloron Sainte-Marie cherche à favoriser l'insertion des jeunes sur le territoire et leur participation à la dynamique locale que ce soit à travers l'emploi, la formation, le bénévolat ou toute autre forme d'engagement.

Osons Ici et Maintenant propose des parcours innovants pour que les jeunes de tous horizons osent déployer leur potentiel, s'insèrent durablement et construisent demain.

Ces parcours visent 3 changements chez les jeunes :

1. Un changement d'état d'esprit en se (re)mobilisant, reprenant confiance en soi grâce notamment à une meilleure connaissance de soi
2. Un développement et un renforcement des compétences transversales, de son autonomie sociale et une accélération de son insertion socioprofessionnelle
3. Un changement de situation à travers la définition et la mise en œuvre de son projet de vie et un engagement sur son territoire

Les programmes développés par l'association ont permis d'accompagner plus de 8500 jeunes sur le territoire français depuis 2015. Grâce à ceux-ci, 89% des jeunes accompagnés déclarent avoir une plus grande confiance en eux et en leurs capacités et 75% déclarent contribuer à l'amélioration de la société.

Ceci ayant été exposé, les modalités de coopération suivantes ont été convenues et arrêtées :

Article 1 – Objet

La présente convention établit les conditions générales et les moyens de réalisation d'une FabriK à DécliK déployée par l'association Osons Ici et Maintenant sur le territoire béarnais.

La Fabrik à DécliK correspond à un programme court proposé par l'association et s'adressent à tous les jeunes de 16 à 25 ans quel que soit leurs niveaux de formations ou leur lieux de vie.

Ils ont pour objectifs de :

- Accompagner les jeunes dans le développement de leur pouvoir d'agir
- Leur permettre de mieux définir leur projet de vie
- Contribuer à la dynamique locale, notamment à travers la mise en place de missions de service civique d'initiative

Deux programmes sont actuellement développés sur le territoire :

- Le dispositif SESAME qui permet l'accompagnement de jeunes souhaitant s'orienter vers les métiers du sport et de l'animation
- Dessine Ton Avenir qui vise à remobiliser des jeunes dits « invisibles » afin de les accompagner vers le droit commun

Article 2 – Moyens engagés par l'association Osons Ici et Maintenant :

Les programmes *Katapult* permettent à des jeunes en quête de sens et/ou en quête de place de trouver leur voie et construire un projet de vie en partant de qui ils sont et de leurs motivations profondes.

Ils s'appuient notamment sur des ateliers collectifs, un suivi individuel, des événements et peuvent intégrer un service civique d'initiative.

L'association Osons Ici et Maintenant s'engage à :

- Mettre en place un accompagnement adapté aux besoins des jeunes et en corrélation avec les objectifs du programme
- Accompagner les jeunes dans la définition de leur projet de vie
- Travailler en étroite collaboration avec le réseau d'acteurs locaux (Mission Locale, Oloron Prévention...) pour faciliter l'insertion des jeunes
- S'inscrire dans les dynamiques de réseau local à travers la participation à différentes réunions institutionnelles (Pôle Jeunes et Dynamique BAFA notamment)
- Communiquer auprès de la Ville de l'impact de ses programmes

Article 3 – Moyens engagés par la Ville

La Ville accompagne et soutient le déploiement des programmes *Katapult* à travers :

- La mise à disposition ponctuelle de salles de réunion
- La communication autour des programmes à travers les différents supports de communication de la Ville (site internet, réseaux sociaux, magazine municipal, panneaux d'affichage...)
- La facilitation du lien avec les autres acteurs du territoire à travers notamment les réunions du Pôle Jeunes auxquelles l'association sera invitée
- La possibilité d'accueillir un ou plusieurs volontaires en service civique en fonction des opportunités et besoins des services municipaux et des envies des jeunes accompagnés
- L'octroi d'une subvention de 1000€ (mille euros) pour soutenir l'association dans la mise en œuvre de ces programmes sur le territoire

Article 4 – Communication

Osons Ici et Maintenant et la Mairie d’Oloron Ste-Marie s’engagent à coopérer et à valoriser leur partenariat auprès des médias et sur leurs sites internet respectifs.

Lors de toute communication publique ou médiatique relative à l’action faisant l’objet de la convention, les deux parties s’engagent à mentionner leur partenariat.

Les signataires s’autorisent également à réaliser ou faire réaliser des documents sur les projets (photos, articles de presse...) qui pourront servir à la communication d’Osons Ici et Maintenant et de la Mairie d’Oloron Ste-Marie.

Enfin, Les deux parties s’engagent à communiquer régulièrement entre elles sur le déploiement des programmes *Katapult*.

Article 5 – Assurance

L’association Osons Ici et Maintenant a souscrit une multi-garantie activité sociales (responsabilité civile et dommages corporels) auprès de la Maïf, sous le numéro de sociétaire 3937949H, qui garantit sa responsabilité civile générale et les accidents corporels subis ou causés par les membres de l’association à l’occasion de ses interventions. Cette garantie est étendue aux volontaires en Service Civique.

Article 6 – Modification, durée et gestion des litiges de la convention

La présente convention est établie pour une durée d’un an.

Elle pourra à tout moment faire l’objet d’une modification entre les parties sous la forme d’un avenant signé entre les parties. Sauf précision contraire aux termes de l’avenant, celui-ci produira ses effets au 1er jour de sa date de signature. Les éventuels avenants successifs signés des parties feront parties intégrantes de la présente convention et y seront annexés.

Chacune des parties s’engage à respecter les articles cités ci-dessus. Le non-respect d’un des articles de la convention par l’une des parties doit faire l’objet d’une concertation et peut entraîner l’annulation de la convention.

En cas de dénonciation de la convention, le signataire concerné devra motiver et notifier sa démarche par écrit en respectant un préavis d’un mois.

La résiliation de cette convention ne saurait permettre à l’une ou l’autre des parties de prétendre à quelque indemnité que ce soit.

Fait à Oloron Sainte-Marie, le,

(Fait en 2 exemplaires, pour faire valoir et servir ce que de droit, 1 exemplaire Direction Vie de la Cité
1 exemplaire OIM).

Le Maire d’Oloron Sainte-Marie
Bernard UTHURRY

La Présidente de Osons Ici et Maintenant
Sarah MOLINARI